



« Face au fléau du harcèlement scolaire, chacun d'entre nous peut efficacement se mobiliser »



TRIBUNE

Sabine Van Heghe et Colette Mélot

sénatrices

Dans une tribune à « l'Obs », les sénatrices Sabine Van Heghe et Colette Mélot, qui ont été présidente et rapporteure de la mission d'information de la chambre haute du Parlement sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, propose « 5 mesures concrètes et applicables sans délai » en cette journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.

Publié le 18 novembre 2021 à 7h00

Temps de lecture 2 min

Aujourd'hui, jeudi 18 novembre 2021, se tient la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, harcèlement qui concerne 800 000 à 1 000 000 d'élèves chaque année.

Plus qu'une réalité statistique, c'est d'abord un drame individuel, comme les suicides récents de Dinah ou de Chanel nous le rappellent cruellement, tout autant que collectif, car il sape les fondements du vivre ensemble en s'attaquant aux jeunes générations, à l'âge de leurs premiers apprentissages.

La suite après la publicité

Soyons clairs, il n'existe pas de remède miracle face à ce fléau.

Mais évitons pourtant le fatalisme car chacun peut, à son niveau, agir, qu'il soit parent, éducateur, proche d'une victime, témoin d'une agression, utilisateur ou professionnel des réseaux sociaux, législateur national ou communautaire.

« Elle était seule contre tous » : le calvaire de Dinah, morte à 14 ans, victime de harcèlement scolaire

Si le phénomène du harcèlement scolaire paraît globalement bien appréhendé par les pouvoirs publics depuis une dizaine d'années, par-delà les alternances, nous préconisons aujourd'hui, pour aller de l'avant, 5 mesures concrètes et applicables sans délai.



En premier lieu, il faut mieux cerner le phénomène, notamment sa composante « cyber ». Nous préconisons donc de renforcer l'appareil statistique du ministère de l'Éducation nationale et de s'appuyer pour cela sur les réseaux actuels de praticiens et spécialistes universitaires qui travaillent déjà efficacement en ce sens.

La suite après la publicité

Deuxième mesure : améliorer la connaissance des dispositifs d'alerte et de sensibilisation déjà en place. En ce domaine, c'est « la prise en charge du dernier kilomètre » qui fait défaut. Ainsi, les numéros d'appel 3020 (pour le harcèlement scolaire) et 3018 (pour le harcèlement en ligne) ne sont pas assez connus des élèves ou de leurs parents. Pourquoi donc les éditeurs d'agendas scolaires ne les y feraient-ils pas figurer, au même titre que les dates de vacances ou le calendrier des fêtes ? Il va de soi qu'ils doivent être affichés à la vue de tous dans les couloirs des établissements. « Notre modèle scolaire est propice au harcèlement »

Par ailleurs, le monde de l'éducation s'est déjà mobilisé, à tous les niveaux, pour mieux détecter les signaux faibles du harcèlement ou libérer la parole des victimes. Pourquoi donc ne pas prévoir, dans chaque conseil d'administration d'école, de collège ou de lycée, un examen annuel du sort réservé aux cas avérés de harcèlement ? Parlons-en, débattons-en publiquement, plutôt que de placer le couvercle sur la marmite car le harcèlement scolaire n'est pas une fatalité, mais bien une réalité vécue dans tous les établissements, sans exception.

Il faut également que des sanctions existent et soient prises contre les auteurs de trouble. Mais, s'agissant le plus souvent d'élèves mineurs, la sanction pénale n'est pas la plus adaptée : développons donc et généralisons pour les enfants harceleurs le recours aux travaux d'intérêt général et aux stages de citoyenneté traitant de harcèlement.

Harcèlement scolaire, ce fléau contre lequel il est urgent d'agir

Enfin, il nous faut porter résolument le fer contre ce cyberharcèlement scolaire qui, telle une gangrène, ignore les frontières, se répand d'un réseau à l'autre pour se réfugier sournoisement dans l'obscurité complice de l'anonymat. En ce domaine, les responsables des réseaux sociaux doivent cesser de se voiler la face et être clairement proactifs. Ils le peuvent ainsi que l'un d'entre eux l'a montré en réagissant efficacement en septembre dernier pour éradiquer le mouvement irrationnel visant les élèves de 6^e. Profitons donc sans tarder de la présidence française de l'Union européenne, qui débute le 1^{er} janvier, pour que cette mobilisation des réseaux sociaux s'organise au niveau européen afin d'être réellement efficace.

La suite après la publicité

Chacun l'a compris, cette lutte contre le harcèlement scolaire nécessite une mobilisation générale.

Chacun peut y participer, à son niveau et avec ses moyens.

Profitez de l'offre 1€
pour 3 mois avec Google

En choisissant ce parcours d'abonnement promotionnel, vous acceptez le dépôt d'un cookie d'analyse par Google.

Nous voulons donc, en cette journée, que la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement soit désormais une vraie priorité nationale.

